

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
8 septembre 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°9-1

Choix de l'architecte

**Maîtrise d'œuvre pour la
construction de 8 logements**

L'an **deux mille dix-sept** et le **dix-huit septembre**, à **21 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. **SANS, RAMEAU**, Mmes **GERARD, SAINT-SUPERY**, MM. **RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI**, Mmes **DALLA-ZANNA, TOUZANNE**, M. **PIZZATO**, Mme **AIMONE-CAT**, M. **ROUCH**, Mme **CAHUZAC**.

Absente : Mme **TONELLO**

Madame Sylvie GERARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que 3 entreprises ont été consultées pour la phase finale concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de 8 logements.

Après analyse, l'offre suivante fournit la meilleure prestation :

- Monsieur **Bernard MONIER**, mandataire du groupement – Centre **Fleuriat – 31860 LABARTHE SUR LEZE** pour un montant de **113 500.00 € HT**.

Où, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de valider la candidature de Monsieur **Bernard MONIER**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **22 septembre 2017**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **20 septembre 2017**

Le Maire,
C. SANS

